Image not found or type unknown

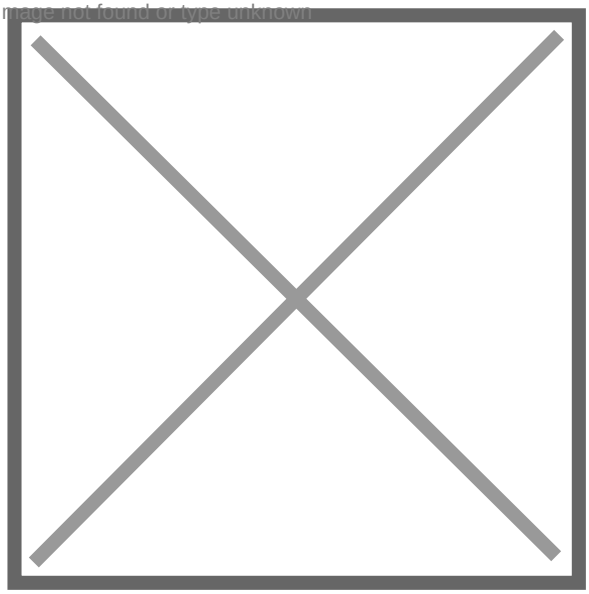

Un coiffeur peut-il vendre des vêtements ?

Par **Tiramisumo**, le **11/08/2009** à **20:36**

Bonjour,

Je voudrais savoir si un coiffeur peut vendre des vêtements ? et si oui, quelles démarches est-il dans l'obligation de faire pour être en règle ?

Au cas où, l'autorisation est-elle visible en consultant son Registre de Commerce ?
Je vous remercie par avance.
Cordialement.

M.G.

Par **Kalghard**, le **11/08/2009** à **23:03**

Bonjour.

En droit commercial un commerçant peut modifier son activité. On appel cela la despécialisation.

Il existe la despécialisation partielle ou pléniaire. La partielle est celle permettant de varier son activité mais en restant en lien avec l'activité principale (ex: pharmacie - parapharmacie). La plénière est celle de changement total d'activité.

Pour cela il faut demander une autorisation à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la ville où vous êtes. Sachant qu'il est difficile d'avoir cette autorisation quand l'activité

demandée "en plus" n'a vraiment rien à voir avec l'activité principale (ici je vois pas trop le lien :p).

En tout cas la CCI pourra vous renseigner bien mieux.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés